



A.68

POUR PUBLICATION SIMULTANÉE
A OTTAWA ET A LA NOUVELLE-DELHI
A ONZE HEURES DU MATIN H.N.E.
LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 1963.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce que les représentants du gouvernement indien et du gouvernement canadien ont conclu et paraphé hier à Ottawa deux accords relatifs à l'énergie atomique qui revêtent une grande importance pour les deux pays. Ces accords seront signés formellement à la Nouvelle-Delhi d'ici peu de temps.

L'un des deux accords est conclu entre les autorités de l'énergie atomique des deux pays, qui échangeront librement les données scientifiques et techniques dont elles disposent déjà ou dont elles viendront à disposer pendant la durée de l'Accord en ce qui concerne la mise au point de piles atomiques modérées à l'eau lourde. Chacune des deux parties fournira, à la demande de l'autre, des renseignements et des données détaillées, y compris des plans et des dessins de fonctionnement, relatifs à la conception et à la construction des stations nucléaires de puissance utilisant la filière à l'eau lourde. Au début, la société Energie atomique du Canada limitée fournira au ministère de l'Energie atomique de l'Inde des études détaillées, y compris des dessins de fonctionnement, relatives à la pile CANDU et à la station d'électricité nucléaire de Douglas Point, en cours de construction au Canada.

L'Accord aura une durée initiale de huit ans et il pourra ensuite être prorogé par les deux parties. Au cours des premières années, de précieux renseignements